



Pôle Enfance et Jeunesse

66 Cours des trèfles blancs – 13122 VENTABREN

Entre la crèche et l'école maternelle d'Ormesson

04.42.28.16.00

enfance.jeunesse@mairie-ventabren.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30-12h/13h30-17h30 - vendredi : 8h30-12h

DEMARCHES RENTREE SCOLAIRE 2025-2026

Enfants concernés, uniquement : entrée en maternelle (nés en 2022 / entrée en CP / nouveaux ventabrennais)

Du 22/01 au 2/02/2024

Pré-inscriptions scolaires

+

inscriptions péri-extrascolaires

- **Télécharger** le dossier « Rentrée scolaire 2025-2026 » sur ventabren.fr / [portail famille](#) / [documents téléchargeables](#)
- **Compléter** et **signer** :
 - La demande d'inscription scolaire
 - Le dossier d'inscription péri-extrascolaire (pour la *restauration, les garderies, les mercredis et vacances au centre de loisirs*) :
1 Fiche famille + 1 mandat de prélèvement + 1 fiche individuelle pour chaque enfant de la famille scolarisé à Ventabren (y compris ceux déjà inscrits)
- **Y joindre** les justificatifs suivants :
 - Livret de famille, pages parents + enfant concerné ou extrait de naissance avec filiation
 - Justificatifs de domicile de - **3 mois** : facture ou attestation titulaire contrat eau, électricité, gaz, bail, attestation d'acquisition du logement
 - Vaccinations obligatoires à jour
 - Jugement de divorce ou ordonnance provisoire
À défaut : attestation de l'autre parent donnant son accord pour la scolarisation + copie CNI valide (resto et verso)
 - Certificat de radiation si changement d'école.
- **Transmettre l'ensemble des documents** :
 - par mail à enfance.jeunesse@mairie-ventabren.fr, préciser en objet « rentrée 2025 »
 - ou en déposant une enveloppe, contenant tous vos documents sansagrafer, dans la boîte aux lettres du Pôle Enfance Jeunesse

Ultérieurement

Affectation dans une école

+

Admission à l'école

Les familles seront informées de l'école d'affectation.

Le Pôle Enfance transférera les dossiers d'inscription scolaire aux directions des écoles, qui pourront alors contacter les familles afin de finaliser l'admission scolaire.

En juin

Publication des documents péri-extrascolaires 2025-2026

- **Pour connaître notre fonctionnement et éviter de nombreuses demandes, lire les documents 2025-2026** sur www.ventabren.fr / [Portail famille](#) / [documents](#) :
 - Règlement intérieur Péri-Extrascolaire
 - Journal du Petit Ventabrennais, contenant un **mode d'emploi du portail famille avec captures d'écran**
 - **Calendrier des inscriptions** (restauration, garderies, mercredis et vacances scolaires)
 - Tarifs.

Du 12/06 au 25/08/2025

Inscriptions sur le portail famille

+

Attestation CAF

- **Inscription annuelle Périscolaire** (dont la restauration)
- **Inscription pour les Mercredis de septembre et octobre** en centre de loisirs
- **Mailer une attestation CAF** récente par la messagerie du portail famille, si QF < à 1801€, à défaut le tarif maximum sera appliqué.



DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2025-2026

☐ Maternelle ☐ Élémentaire - Niveau :

A partir du/...../..... (pour les inscriptions en cours d'année)

RESERVE A L'ADMINISTRATION / ECOLE D'AFFECTATION :

ENFANT

NOM Prénom ☐ F ☐ G

Date de naissance lieu de naissance

École et Classe fréquentées précédemment

RESPONSABLE 1

NOM Prénom

TÉL. : Portable : Autre :

ADRESSE :

..... Email :

RESPONSABLE 2

NOM Prénom

TÉL. : Portable : Autre :

ADRESSE :

..... Email :

SITUATION FAMILIALE DES PARENTS

☐ célibataire ☐ marié ☐ vie maritale ☐ pacs ☐ séparé/divorcé ☐ veuf

ENFANTS DE LA FAMILLE ACTUELLEMENT SCOLARISES A VENTABREN

NOM - Prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée	Classe

En accord avec l'article 372-25 du code civil, à l'égard « des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », je certifie en outre sur l'honneur que l'inscription de mon enfant est effectuée conjointement.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

Date : Signature des responsables légaux :

DOSSIER D'INSCRIPTION PERI-EXTRASCOLAIRE

Périscolaire = matin (7h30-8h15), restauration, Temps 1 (16h30-17h30), Temps 2 (16h30-18h), soir (18h-18h30)

Extrascolaire = mercredis et vacances en centre de loisirs

FICHE FAMILLE

- **En cas de séparation / divorce**, chaque parent transmettra un dossier, les coordonnées de l'autre parent seront mentionnées uniquement dans la rubrique « Contacts » de la fiche individuelle (et non sur la fiche famille).

RESPONSABLE 1 : ☐ mère ☐ père ☐ tuteur

☐ célibataire ☐ marié ☐ vie maritale ☐ pacs ☐ séparé/divorcé ☐ veuf

NOM : PRENOM :

Adresse :

Tél. : Portable : Autre :

RESPONSABLE 2 : ☐ mère ☐ père ☐ conjoint(e) du parent ☐ tuteur

☐ célibataire ☐ marié ☐ vie maritale ☐ pacs ☐ séparé/divorcé ☐ veuf

NOM : PRENOM :

Tél. : Portable : Autre :

C.A.F. : N° d'allocataire : Régime : ☐ Général ☐ MSA ☐ Autre, à préciser :

Autorisation pour l'utilisation de CDAP (CAF PRO) ☐ oui ☐ non

* **@mail** : pour création du compte, envoi d'informations et des factures :

Envoi des factures par mail : ☐ oui ☐ non

ENFANTS A INSCRIRE AU PERI-EXTRASCOLAIRE

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE

* Obligatoire

Ces renseignements sont susceptibles d'être communiqués à d'autres services administratifs dans le but d'améliorer votre information.

Conformément au RGPD applicable depuis le 5/05/18, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat (RUM) :

En signant ce formulaire, vous autorisez le TRESOR PUBLIC à envoyer des instructions à votre banque, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du TRESOR PUBLIC.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

TYPE DE PAIEMENT : ☒ Récurrent / répétitif ☐ Ponctuel / unique

CREANCIER : TRESOR PUBLIC
00000 2006202 REGIE DE RECETTES :
Cantine Péri-Extrascolaire de Ventabren
Avenue Roger Salengro
13138 BERRE L'ETANG CEDEX
FRANCE
Identifiant Créancier Sepa (ICS) : FR31ZZZ516268

DEBITEUR : Veuillez compléter tous les champs de ce mandat.

NOM-Prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Pays

IBAN : |

BIC : | | | | | | | | | |

DATE :

SIGNATURE :

**Collez ou agrafez
votre Relevé d'Identité Bancaire
dans cet emplacement**

DOSSIER D'INSCRIPTION PERI-EXTRASCOLAIRE

FICHE ENFANT

NOM : **Prénom :** ☐ Garçon

Né(e) le : ☐ Fille

CONTACTS : Coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence et/ou autorisées à prendre l'enfant en charge, sauf les responsables 1 et 2 déjà mentionnés sur la fiche famille

NOM - Prénom	Lien de parenté	Téléphone	Autorisé à Récupérer l'enfant		A prévenir en cas d'urgence	
			Oui	Non	Oui	Non

Renseignements médicaux :

- ☐ L'enfant présente-t-il des troubles de santé, allergie ou autre ? Précisez :
.....
.....
.....
- ☐ Le trouble de santé implique-t-il une conduite particulière à suivre en cas d'urgence ? ☐ oui ☐ non
- ☐ L'enfant bénéficiera-t-il d'un **PAI** (projet d'accueil individualisé) ? ☐ oui ☐ non
S'agit-il d'un PAI alimentaire ? ☐ oui ☐ non
Les enfants ayant un PAI alimentaire pourront être accueillis à la restauration et consommeront le panier repas préparé par la famille.
- ☐ Recommandations utiles signalées par les parents (port de lunettes, de prothèses auditives, de prothèses dentaires, énurésie, ...) :
.....
.....
.....

Les renseignements médicaux peuvent être remis sous enveloppe cachetée par les familles à la Directrice d'accueil de mineurs. Ces informations doivent être renouvelées chaque année, elles restent confidentielles et seront restituées aux familles.

Autorisations Parentales :

- ☐ oui ☐ non autoriser mon enfant à participer à toutes les sorties et activités dans le cadre de l'organisation des animations de loisirs
- ☐ oui ☐ non autoriser les responsables de Centre de Loisirs à faire hospitaliser et lui faire pratiquer les interventions chirurgicales et médicales qui s'avèreraient nécessaires et urgentes
- ☐ oui ☐ non autoriser les responsables de Centre à prendre en photo ou à filmer mon enfant dans le cadre de l'accueil de loisirs, ces supports pourront être, en dehors de toute exploitation commerciale :
 - utilisés au cours d'animations (blog, court métrage, jeu 7 familles, ...)
 - diffusés dans les parutions municipales, dans la presse régionale (photo de groupe).

Pour autoriser un enfant à rentrer seul, une demande écrite préalable devra être formulée auprès du Centre de Loisirs.

Responsabilités Parentales :

Les responsables légaux de l'enfant (père, mère, tuteur) reconnaissent et certifient :

- ☐ être couverts par une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile ainsi que la responsabilité personnelle
- ☐ être informés de l'intérêt à souscrire une assurance complémentaire dommage corporel pour leurs enfants
- ☐ l'exactitude de tous les renseignements consignés dans ce dossier et **s'engagent à communiquer les changements éventuels et à fournir les documents complémentaires** qui seront demandés par le service enfance jeunesse
- ☐ **prendre connaissance :**
 - de tous nos documents**, publiés en page d'accueil du portail famille / rubrique « documents téléchargeables » et disponibles auprès du Pôle Enfance Jeunesse,
 - de nos mails d'information**,pour éviter de rencontrer des difficultés et nous questionner
- ☐ être conscients que la loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration.

Fait à Ventabren, le

Signature de la mère :

Signature du père :

Signature du tuteur :